



**DECLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
SUR LE RAPPORT NATIONAL DE
L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)
DE LA RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR.**

40

Monsieur le Président,

La République du Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de Singapour et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Congo note avec satisfaction, la mise en œuvre des recommandations acceptées par Singapour lors de son premier examen en 2011.

Il s'agit notamment de :

- la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant.

Notre délégation apprécie favorablement, la ratification des principaux instruments juridiques internationaux, liés à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

Nous encourageons le Singapour à poursuivre sa coopération avec les différents mécanismes onusiens en charge des droits de l'homme, et à maintenir le rythme des ratifications y relatives, et d'autre part nous l'exhortons à appliquer concrètement toutes les recommandations acceptées, afin d'offrir aux populations une meilleure protection des droits de l'homme notamment :

- Le soutien aux personnes à faible revenu ;
- L'éducation pour tous les enfants sans exclusion ;
- La couverture médicale universelle à tous les citoyens ;
- La participation des femmes à la vie publique ;
- L'examen du cadre législatif de protection de l'enfance ;
- La loi sur la prévention de la traite des êtres Humains.

Le Congo recommande:

- La mise en place d'une loi protégeant les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile ;
- L'abrogation de la loi expulsant des travailleurs étrangers atteints de maladie sexuellement transmissible.

Je vous remercie.